

Rapport de la commission concernant

Rapport n° 7-2/21
Motion de M. Olivier Briand

Chavornay, le 20 avril 2020

Au Conseil Communal de et à
CHAVORNAY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission composée de Mme Véronique Brönnimann suppléante, MM. Olivier Briand et Pietro Maffei, membres et présidée par Nicolas Viquerat, rapporteur, a siégé le mercredi 14 avril 2021 à la maison de commune, en présence de M. Christian Kunze syndic. La commission le remercie pour les renseignements et explications fournis.

Objet du rapport et description de la motion de M. Olivier Briand

La municipalité répond par ce rapport à la motion de M. Olivier Briand déposée et acceptée par le conseil le 6 avril 2017

Cette motion traite principalement de la sécurité au niveau de la partie du sud de la rue de la cité, à savoir entre son raccordement sur la rue de la gare et le cheminement sécurisé à hauteur du n° 28 de la rue de la cité.

Le motionnaire demandant à la municipalité d'étudier la possibilité d'aménager un cheminement piétonnier sécurisé sur ce tronçon.

Contexte et développement du quartier de la cité

Le quartier de la cité est un secteur qui se développe depuis de nombreuses années. Il est règlementé par le plan de quartier « Longilloux-Mollenchire » datant de 1983.

Ce plan de quartier prévoit entre autres ;

- De grands espaces verts et des places de jeux sur des parcelles privées mais accessibles à tous.
- Une mixité entre piétons et véhicules
- Des routes construites sur des parcelles privées qui doivent être transférées au domaine public (Servitudes, conventions, etc)

On constate malheureusement que lors des différentes étapes de construction et de développement, la commune n'a pas signé les documents nécessaires et/ou suivi suffisamment les aménagements réalisés. Ceci complique aujourd'hui grandement la gestion et la sécurisation de ce quartier.

Nous nous réjouissons toutefois que la municipalité actuelle ait décidé, selon information de notre syndic, de prendre le taureau par les cornes et de contacter les propriétaires afin de corriger certains points contraires au règlement ; comme par exemple, la suppression de certaines clôtures privatisant des parcelles ou la négociation en vue de la signature de servitudes de passage. Malheureusement, ces démarches à posteriori sont toujours plus compliquées et plus longues, il faudra donc faire preuve de patience.

Réponse de la municipalité à la motion

Soucieuse de la circulation et de la sécurité dans le quartier de la cité, la municipalité avait déjà avant le dépôt de la motion de M. Briand, mandaté un bureau spécialisé afin de procéder à une étude globale de la circulation dans ce secteur. (Précisant que cette étude englobe également la poche située au sud de la rue de la Gare vers le nouveau magasin COOP).

Cette étude, présentée en municipalité le 3 mars 2017 a permis de faire apparaître les points suivants :

- Globalement la circulation est qualifiée de faible.
- Le projet de mettre le tronçon nord de la rue de la cité en zone piétonne est pertinent.
- La finalisation de la rue du levant permettra de réduire la circulation sur la rue de la cité.
- Une adaptation de la sortie sur la route cantonale (rue de la gare) est nécessaire pour améliorer la sécurité.
- Une liaison au nord du quartier est à réaliser.

Pour régler la problématique de la circulation et de la sécurité dans ce quartier, la municipalité propose de réaliser l'entier des aménagements proposés dans l'étude, ceci permettant à terme de baisser fortement la circulation sur le tronçon sud de la rue de la cité, passant de ~900 à ~300 véhicules/jour.

Position et information complémentaire de la commission

Sur la base des documents et réponses fournies par M. Christian Kunze, syndic, la commission apporte les compléments suivants ;

Planning.

- Finalisation de la rue du levant, travaux terminés
- Aménagement, devant le collège et passage en zone piétonne de la partie nord de la rue, été 2021.
- Adaptation de la sortie sur la route cantonale (rue de la gare), travaux à la suite des travaux de la route de corcelles, (Dans ~1 année)
- Liaison au nord du quartier, des contacts vont être pris prochainement avec les propriétaires mais la procédure sera assez longue (négociation, modification du plan de quartier, mise à l'enquête, etc). (Durée estimée ~4ans)

Analyse de l'étude de circulation.

Une fois les aménagements réalisés, le trafic sur le tronçon sud de la rue de la cité sera fortement diminué permettant ainsi d'améliorer la sécurité des piétons.

Toutefois, nous relevons que ceci ne répond pas complètement à la motion de M. Briand puisque celui-ci demandait l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé et qu'en l'occurrence aucun aménagement n'est réalisé sur ce tronçon.

La commission demande donc à la municipalité d'étudier la possibilité d'aménager même de façon légère, par un balisage (marquage et/ou potelets), un cheminement sécurisé pour les piétons. Si le gabarit de la route ne s'avère pas suffisant elle pourrait éventuellement passer ce tronçon en sens unique.

Dans une vision un peu plus lointaine, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'un projet privé puisse se développer sur la parcelle n° 115 située à droite de l'entrée de la rue de la cité permettant ainsi l'aménagement d'un vrai trottoir le long de celle-ci.

La commission félicite la municipalité d'avoir mandaté une étude de circulation pour l'entier du quartier de la cité permettant ainsi d'avoir une meilleure compréhension de la circulation.

Toutefois elle regrette n'avoir eu connaissance de cette étude datant de 2017 qu'en 2021. Elle encourage fortement la municipalité à défaut de posséder un schéma directeur de mobilité pour la commune, de communiquer ponctuellement de telles études au conseil communal pour améliorer la compréhension des enjeux et avoir une meilleure vision globale de la situation.

Vœux de la commission

Rue de la cité sud, aménagement provisoire

Afin d'améliorer la sécurité des piétons sur le tronçon sud de la rue de la cité, la commission invite la municipalité à étudier la possibilité d'aménager même de façon légère, par un balisage (marquage et/ou potelets), un cheminement sécurisé pour les piétons. Si le gabarit de la route ne s'avère pas suffisant elle pourrait éventuellement passer ce tronçon en sens unique.

Communication d'études sectorielles

A défaut d'un schéma directeur de mobilité pour l'entier de la commune de Chavornay, la commission invite la municipalité à communiquer certaines études sectorielles au conseil communal pour améliorer la compréhension des enjeux et avoir une meilleure vision globale de la situation (Communication écrite, courte présentation en début de séance, etc).

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le rapport de de la Municipalité N° 7-2/21
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- de prendre acte de ce rapport.
- de poursuivre les différents projets tels que présentés.

La commission

Membres :

Président :